

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES DE L'ONTARIO (PAJO)

Dates limites pour la production de rapports et l'entrée de données dans le SIEO-APPR

Dates limites pour 2023-24 :

Rapports :

1. 26 mai 2023 : Plan d'activités
2. 1 mars 2024 : Rapport provisoire
3. 1 mars 2024 : Rapport estimatif des dépenses (RED)
4. 30 septembre 2024 : Rapport final
5. 29 novembre 2024 : États des revenus et des dépenses (ERD)

SIEO-APPR :

- 15 septembre 2023 : Les nouveaux participants pour l'année scolaire 2023-2024 peuvent être entrés à partir du 15 septembre 2023. Ne pas les entrer avant cette date.
- 26 janvier 2024 : Date limite pour indiquer dans le système si les participants au PAJO (qui n'ont pas de CAE) qui ont quitté l'école secondaire avant le 31 août 2023 ont terminé ou abandonné le programme. Attendre après le 1 octobre 2023 pour entrer cette information.
 - La date de fin/d'abandon doit être la date à laquelle l'élève a obtenu son diplôme d'études secondaires ou celle à laquelle il a quitté l'école secondaire. Il ne faut pas indiquer la date à laquelle les données sont entrées.
- 26 janvier 2024 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du premier semestre 2023-24.
- 14 juin 2024 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du deuxième semestre 2023-24.
- 13 septembre 2024 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du semestre d'été 2023-24.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le document [SIEO-APPR – Fin/Abandon du PAJO Questions et réponses](#) sur le site EPEO.

Dates limites pour 2022-23 :

Rapports :

1. 20 mai 2022 : Plan d'activités
2. 1 mars 2023 : Rapport provisoire
3. 1 mars 2023 : Rapport estimatif des dépenses (RED)
4. 29 septembre 2023 : Rapport final
5. 30 novembre 2023 : États des revenus et des dépenses (ERD)

SIEO-APPR :

- 14 septembre 2022 : Les nouveaux participants pour l'année scolaire 2022-2023 peuvent être entrés à partir du 14 septembre 2022. Ne pas les entrer avant cette date.
- 23 janvier 2023 : Date limite pour indiquer dans le système si les participants au PAJO (qui n'ont pas de CAE) qui ont quitté l'école secondaire avant le 31 août 2022 ont terminé ou abandonné le programme. Attendre après le 1 octobre 2022 pour entrer cette information.
 - La date de fin/d'abandon doit être la date à laquelle l'élève a obtenu son diplôme d'études secondaires ou celle à laquelle il a quitté l'école secondaire. Il ne faut pas indiquer la date à laquelle les données sont entrées.
- 23 janvier 2023 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du premier semestre 2022-23.
- 17 juin 2023 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du deuxième semestre 2022-23.
- 12 septembre 2023 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du semestre d'été 2022-23.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le document [SIEO-APPR – Fin/Abandon du PAJO Questions et réponses](#) sur le site EPEO.